

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025_123
ACQUISITION DE LA PARCELLE BW 40 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU
CIMETIERE COMMUNAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 9

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugenie GASPARD.

ABSENTE EXCUSEE : 1

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Monsieur ASTIER, Adjoint au maire Délégué à l'Urbanisme, informe l'assemblée que Madame Salinas Quinones, Madame Caroline Reff et Madame Stéphanie Reff, propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée BW40 d'une surface de 462 m², sise 12 impasse du Croustet à Mérignac, ont fait connaître à la ville leur intention de vendre leur propriété.

Cette parcelle mitoyenne du cimetière se situe du côté sud du site.

Le cimetière fait l'objet d'un projet de réaménagement global, dont l'agrandissement pour créer un site cinéraire est un axe fort. Cet agrandissement est prévu en utilisant une partie de la parcelle BW241 mitoyenne du cimetière, parcelle goudronnée et actuellement sans véritable destination.

Compte tenu de la position de cette parcelle, son acquisition par la Ville est une opportunité d'améliorer ce projet.

Parcelle BW40



L'évaluation de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) a été sollicitée et le bien a été estimé après visite à 269 000 €. Les propriétaires ont accepté de vendre leur terrain à ce prix.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 23 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de cette parcelle pour l'aménagement du cimetière communal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée BW40 d'une surface de 462 m² auprès de Mesdames Salinas Quinones, Caroline Reff et Stéphanie Reff pour un montant de 269 000 € ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.